



c i | m t e

CI Médecine Traditionnelle Européenne MTE
CI Medicina Naturale Tradizionale Europea MTE
IG Traditionelle Europäische Naturheilkunde TEN

Publication examen du module M2

Naturopathes dans la Branche MTE

Branche	Médecine naturelle traditionnelle européenne MTE
Examen	Le Règlement de l'examen du 17/04/2023 et les directives du 17/04/2023 s'appliquent à cet examen
Date	Examen écrit à Berne : 28.02.2026 Examen pratique à Epalinges : 28. et 29.03.2026 Les dates dépendent du nombre d'inscriptions (minimum / maximum)
Lieu	Examen écrit : Université de Berne IML, Von Roll Areal Fabrikstrasse 6 , 3012 Berne Examen pratique : Ecole professionnelle supérieure de naturopathie EPSN Biopôle, Bâtiment Alanine, Rte de la Corniche 5, 1066 Epalinges
Inscription	L'inscription se fait en ligne sur le site web de l'CI MTE : www.ig-ten.ch
Début des inscriptions	Mardi 28 octobre 2025
Délai	Mardi 02 décembre 2025, 24h00 L'inscription à l'examen signée (après la saisie en ligne) doit être envoyée par courrier à l'CI MTE: le cachet de la poste fait foi. PAS de lettres recommandées
Frais d'inscription	CHF 200.00, à verser selon les instructions de la plateforme d'inscription. Le paiement doit être reçu à la date de clôture des inscriptions.
Documents d'inscription	Téléchargements sur www.ig-ten.ch ou www.oda-am.ch Les documents mentionnés au paragraphe 2.2 du règlement d'examen doivent être joints à l'inscription.
Décision d'approbation	Après réception de l'inscription, vous serez informé(e) de la décision d'admission à l'examen au plus tard deux mois avant la date de l'examen.
Frais / Tarifs	Frais d'examen : CHF 1'300.00 Répétition d'une partie de l'examen : CHF 650.00 Tous les frais doivent être versés sur le compte de la CI MTE dans les 10 jours suivant la facturation / la confirmation d'admission.
Retrait	Les candidats peuvent annuler leur inscription jusqu'à la date limite d'inscription via e-mail à exa@ig-ten.ch sans frais supplémentaires. L'accusé de réception est envoyé par e-mail trois à cinq jours ouvrables plus tard.
Frais d'annulation	Après la date limite d'inscription selon le règlement d'examen, al. 3.2.4 : - en présence d'une raison valable et justifiée: CHF 200.00 - sans présence d'un raison valable: CHF 1'500.00
Remarque	Lors des examens pratiques, des enregistrements audio sont réalisés, qui seront effacés après le délai de recours.